



COMMUNIQUÉ

INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION (IPC) 2023 : LA CÔTE D'IVOIRE GAGNE, EN UN AN, 12 PLACES ET 3 POINTS

Les efforts consentis par la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la corruption sont aujourd'hui reconnus au plan international, en témoigne le rapport de l'ONG Transparency International (TI) sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023.

En effet, selon l'IPC 2023, publié le 30 janvier 2024, la Côte d'Ivoire gagne, en un an, 3 points et 12 places. Soit un score de 40/100 avec un rang de 87ème sur 180 pays en 2023, contre un score de 37/100 avec un rang de 99ème sur 180 pays en 2022. Ce résultat, obtenu par la Côte d'Ivoire, est à saluer car dans la plupart des pays, la lutte contre la corruption du secteur public n'a pas ou peu progressé.

Cette performance est le résultat des réformes juridiques et institutionnelles mises en œuvres depuis plus d'une décennie et des actions entreprises en matière de dénonciation et de répression des actes de corruption.

Au plan juridique et institutionnel il faut rappeler la création du Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF), la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels (AGRAC) ainsi que la mise en place de plateformes de signalement, de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées à savoir SPACIA et SIGNALIS. Au niveau des actes de répression et de sanctions, il faut souligner l'application de la loi relative à la déclaration du patrimoine des personnes assujetties, les poursuites judiciaires et les sanctions administratives prises à l'encontre des agents et hauts cadres de l'administration publique ayant été reconnus coupables d'actes de corruption.

Toutefois, malgré ces résultats encourageants, la Côte d'Ivoire doit poursuivre ses efforts pour relever les défis auxquels elle est encore confrontée en matière de lutte contre la corruption car c'est un fléau qui inhibe les efforts de développement du Gouvernement et entrave le bon fonctionnement des institutions.

C'est pourquoi la HABG mobilisera tous les moyens pour lutter efficacement contre ce fléau et permettre à la Côte d'Ivoire de franchir la barre de 50/100 de l'IPC d'ici 2026 soit un gain projeté de 3 points par an.

Abidjan, le 31 janvier 2024
Direction de la Communication et de la Presse

